

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009</p>
--

L'an deux mille neuf, le 26 mars, à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Camille GALIBERT

Présents : Mmes Méлина COUSI, Joëlle DELHEURE, Madeleine Sophie de SAINT SERNIN, Catherine LAUR, Chantal NAYROLLES, Geneviève ROZIERE, Amandine SAINT ANTONIN et Marcelle VESY, MM. Thierry ANDREAN, Emmanuel ANGLARS, Roger COSTES, Christian DELMAS, Camille GALIBERT, Jean-Marie LADET, Stéphane MAYMARD, Michel MOLINIE et Philippe VINCENT.

Excusés : MM. Jean-Pierre HERAIL (pouvoir à M. DELMAS) et Michel POISSON (pouvoir à M. LADET).

Melle Amandine SAINT ANTONIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'elle a acceptée.

Après approbation des procès verbaux des séances des 18 décembre 2008 et 9 mars 2009, le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes :

<p style="text-align: center;">COMPTES ADMINISTRATIFS 2008</p>

Approbation des comptes administratifs :

Après l'énoncé des résultats 2008, en sections de fonctionnement et d'investissement, résumés ci-dessous, le Conseil Municipal approuve successivement, par 17 voix pour et 2 abstentions (de Mmes LAUR et NAYROLLES), l'ensemble des comptes administratifs des budgets de la commune, et les comptes de gestion tenus par Mme la Trésorière.

Les résultats des différents budgets pour l'exercice 2008 s'établissent ainsi :

1/ Budget général :

Le résultat de clôture est de – 530 774,48 €
(Déficit d'investissement : 665 718,71 € - excédent de fonctionnement : 134 944,23 €, affecté au financement des dépenses d'investissement 2009).

2/ Budget annexe eau et assainissement pluvial :

Le résultat de clôture est de 604 443,49 €
(Excédent d'investissement : 294 226,87 € - excédent de fonctionnement : 310 216,62 €, repris en réserve au budget primitif de fonctionnement 2009).

3/ Budgets annexes des lotissements

Les Azagats : Le résultat de clôture est de – 14 984,59 € (déficit d'investissement : 38 063,02 € - excédent de fonctionnement : 23 078,43 €).

Le Mail du Poustel : Le résultat de clôture est de – 24 156,61 € (déficit d'investissement : 64 625,49 € - excédent de fonctionnement : 40 468,88 €).

Les Demeures de Bellevue : Le résultat de clôture est de – 41 213,26 € (déficit d'investissement : 41 214,50 € - excédent de fonctionnement : 1,24 €).

La Tricouse : Le résultat de clôture est de – 4 177,08 € (déficit d'investissement : 4 577,07 € - excédent de fonctionnement : 399,99 €).

CHATEAU : travaux de mise en sécurité de maçonneries

Il est approuvé à l'unanimité la réalisation de travaux de reprise de maçonneries au château, pour un montant de 2 580 € HT. L'opération est financée pour moitié par l'Etat (Ministère des Affaires Culturelles) au titre du programme 2009 de strict entretien des Monuments Historiques, et est éligible à une aide du Conseil Général à hauteur de 20 %.

BUDGETS PRIMITIFS 2009

Budget général 2009 : Le Conseil Municipal examine en détail et approuve successivement :

1/ par 17 voix pour et 2 voix contre (Mmes LAUR et NAYROLLES), les taux des 3 taxes communales, fixés comme suit :

- Taxe d'habitation :	10,95 % (+ 4,19 %)
- Taxe foncière/bâti :	20,62 % (+ 4,14 %)
- Taxe foncière/non bâti :	98,13 % (+ 2,99 %)

Cette hausse, qui reste modérée, est motivée par la nécessité de satisfaire aux impératifs budgétaires (il faut notamment couvrir l'annuité d'emprunt par l'excédent de fonctionnement).

2/ à l'unanimité, les nouveaux tarifs : certains tarifs sont réévalués (locations de salles, entrées à la piscine, concessions au cimetière, tarif de l'emploi inter – associatif, photocopies aux associations, redevances d'occupation du domaine public), les autres restent inchangés. De nouveaux tarifs sont créés (concessions pour les dépôts d'urnes au cimetière de la Gare, location de la scène mobile, manèges ou stands de fêtes foraines).

3/ à l'unanimité, les contributions diverses et les subventions aux associations, pour un montant total de 56 857,60 € (dont le détail est annexé au budget primitif 2009).

Après l'énoncé détaillé des dépenses et des recettes prévisionnelles, en section de fonctionnement puis en section d'investissement, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte par 17 voix pour et 2 abstentions (Mmes LAUR et NAYROLLES) :

Le budget de fonctionnement 2009, qui s'équilibre à 2 116 798,00 €.
Le budget d'investissement 2009, qui s'équilibre à 2 501 597,32 €.

Budget eau et assainissement 2009 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs, fixés pour 2009-2010 à 1,43 €/m³ pour l'eau potable, la location du compteur restant inchangée à 40 €.

Après l'énoncé détaillé des dépenses et des recettes prévisionnelles, en section de fonctionnement puis en section d'investissement, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 17 voix pour et 2 abstentions (Mmes LAUR et NAYROLLES) :

Le budget de fonctionnement 2009, qui s'équilibre à 564 662,62 €.
Le budget d'investissement 2009, qui s'équilibre à 737 703,00 €.

Il est décidé à l'unanimité de fixer comme suit la durée d'amortissement des immobilisations : 50 ans pour les installations (réseaux), 10 ans pour les mobiliers et matériels divers, 5 ans pour les équipements informatiques.

Budgets primitifs 2009 des lotissements :

Après énoncé des dépenses et recettes prévisionnelles, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs des 4 lotissements, qui s'équilibrent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	
Les Azagats	38 063,02 €	38 063,02 €	Il est également approuvé à l'unanimité la clôture du budget annexe du lotissement les Azagats, qui est entièrement terminé.
Le Mail du Poustel	109 498,50 €	133 625,49 €	
Les Demeures de Bellevue	155 690,00 €	196 874,50 €	
La Tricouse	129 199,99 €	133 377,07 €	

QUESTIONS DIVERSES

Mise à disposition de personnels entre la Commune et la Communauté de Communes :

Un accord est donné à l'unanimité sur le principe de la mise à disposition de personnels, entre la Communauté de Communes et les communes du canton, afin de faciliter en cas de besoin la réalisation de tâches ou missions diverses, moyennant le remboursement des charges de salaire par chaque collectivité bénéficiaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 45.